



7 avril 2017

Législature 2017-2021 Composition et répartition des départements

(IVS).- Les nouveaux élus au Conseil d'Etat valaisan, qui entreront en fonction le 1^{er} mai 2017, ont convenu de la composition et de la répartition des départements pour la prochaine législature. Le nouveau Gouvernement débutera ses activités sous la présidence de Jacques Melly. Esther Waeber-Kalbermatten assumera la vice-présidence. Le futur Conseil d'Etat établira durant ces prochains mois un programme de législature définissant ses priorités d'action pour les quatre prochaines années.

Les cinq nouveaux élus au Conseil d'Etat valaisan, Jacques Melly, Esther Waeber-Kalbermatten, Roberto Schmidt, Christophe Darbellay et Frédéric Favre se sont réunis à Sion. Ils ont décidé de l'organisation de l'administration pour la prochaine législature et de leurs compétences respectives. Une nouvelle ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements sera publiée le 1^{er} mai 2017, date de leur entrée en fonction.

Un programme de législature sera élaboré durant les premiers mois d'activité du nouveau Gouvernement. Il servira de cadre de référence à l'action politique du Conseil d'Etat, en définissant les objectifs et les priorités d'action de l'Etat et de son administration pour les quatre prochaines années.

Composition et répartition des départements

Jacques Melly, président désigné, conservera ses attributions de chef du **Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)**, composé des services suivants : Service administratif et juridique, Service des routes, des transports et des cours d'eau, Service des bâtiments, des monuments et de l'archéologie, Service des forêts et du paysage, Service de la protection de l'environnement, Service de la chasse, de la pêche et de la faune, Office de construction des routes nationales, Office cantonal de la construction du Rhône. Il dirigera en plus le Service du développement territorial.

Esther Waeber-Kalbermatten, vice-présidente désignée, poursuivra son activité à la tête du **Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)**. Elle conduira l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, en plus du Service de la santé publique, du Service de la consommation et affaires vétérinaires, du Service de l'action sociale, du Service de la culture, du Service de protection des travailleurs et des relations du travail et de l'Office des poursuites et des faillites. La Caisse de compensation du canton du Valais et l'Office cantonal AI restent rattachés au DSSC.

Roberto Schmidt deviendra le chef du **Département des finances et de l'énergie (DFE)** qui comprendra l'Administration cantonale des finances, le Service cantonal des contributions, le Service des ressources humaines, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques, le Service des registres fonciers et de la géomatique, le Service cantonal de l'informatique et l'Office juridique des finances et du personnel.



Christophe Darbellay dirigera le **Département de l'économie et de la formation (DEF)** qui regroupera le Service juridique des affaires économiques, le Service du développement économique, le Service de l'industrie, du commerce et du travail, le Service de l'agriculture, le Service administratif et juridique de la formation, le Service de l'enseignement, le Service de la formation professionnelle, le Service des hautes écoles et le Service cantonal la jeunesse. La Caisse cantonale de chômage est également rattachée à ce département.

Frédéric Favre prendra la direction du **Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)**, composé du Service juridique de la sécurité et de la justice, de la Police cantonale, du Service de la sécurité civile et militaire, du Service de la circulation routière et de la navigation, du Service de l'application des peines et mesures, du Service de la population et des migrations, du Service des affaires intérieures et communales ainsi que de l'Office cantonal du sport.

L'organisation des remplacements à la tête de chaque département sera définie à partir du 1^{er} mai 2017, de même que la composition des délégations permanentes du Conseil d'Etat.

Annexe :

- ***Organigramme de l'administration à partir du 1^{er} mai 2017***